



## Alerte en douanes canadiennes et en commerce mondial

### Le Canada annonce de nouvelles mesures pour mettre un terme aux pratiques commerciales inéquitables

Le 17 avril 2018

Le 27 mars 2018, le premier ministre du Canada annonçait de nouvelles mesures visant à déceler les pratiques commerciales inéquitables et à y mettre un terme. Un avis de ces modifications réglementaires a été publié dans la *Gazette du Canada* le 31 mars 2018, et la publication de cet avis a été suivie d'une période de consultation de 15 jours. Cette annonce faisait suite à la récente décision du président Trump d'augmenter les droits tarifaires dans le cas des produits en acier et en aluminium importés aux États-Unis. Les mesures proposées par le Canada visent à protéger les industries nord-américaines contre la menace que représentent les pratiques commerciales inéquitables. Cette annonce montre bien aux entreprises du monde entier que le Canada refuse d'être une porte d'entrée pour le détournement de produits d'acier et d'aluminium vers les États-Unis.

**Personnes-ressources :**  
**Leaders de la pratique des  
douanes :**

[Daniel Kiselbach](#)

Associé, Droit fiscal Deloitte  
Tél. : 604-640-3821

[Frank Caruso](#)

Directeur principal, Services-conseils  
en commerce mondial  
Tél. : 416-601-5281

L'Agence canadienne des services frontaliers (ASFC) est responsable de l'administration et de l'application de diverses lois conçues de façon à lutter contre les pratiques commerciales inéquitables au Canada. Les modifications envisagées devraient lui conférer de nouveaux pouvoirs d'enquête et lui permettre de renforcer ses mesures coercitives à la frontière et d'améliorer sa capacité de collaborer avec les partenaires commerciaux du Canada. Voici quelques détails au sujet des mesures proposées :

1. De nouvelles enquêtes anticontournement permettront à l'ASFC d'identifier et d'arrêter les entreprises qui tentent d'éviter les droits de douane, notamment en modifiant légèrement leurs produits ou en les assemblant au Canada ou dans un pays tiers;
2. Lorsqu'elle calculera les droits de douane, l'ASFC aura plus de facilité à déterminer si les prix exigés sur le marché intérieur de l'exportateur, qui servent à des fins de comparaison, sont fiables ou faussés (et s'il y a lieu d'intenter des procédures de recours commerciaux);
3. Les syndicats obtiendront le statut nécessaire pour participer aux procédures de recours commerciaux visant à déterminer si les exportations étrangères nuisent aux producteurs du Canada;
4. Coordination plus étroite avec nos partenaires commerciaux afin de renforcer l'application des règles à la frontière, notamment en améliorant l'échange de renseignements et l'application des règles et en veillant à ce que les organismes chargés de l'application de la loi aient les ressources nécessaires pour intervenir en cas de pratiques commerciales inéquitables;
5. Rencontres plus fréquentes avec les États-Unis et le Mexique afin de discuter et de trouver des solutions aux enjeux qui touchent les trois pays, notamment le transbordement, le détournement et la surcapacité mondiale;
6. Participation aux délibérations de nouveaux comités entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des parties intéressées, pour surveiller le commerce de l'acier et de l'aluminium et pour veiller à ce que les importations ne nuisent pas aux emplois canadiens et nord-américains.

En bref, les modifications annoncées devraient améliorer les recours commerciaux dont dispose le Canada advenant l'importation de produits ayant bénéficié de subventions déloyales ou ayant été vendus à des prix artificiellement peu élevés.

Pour obtenir le texte complet de l'annonce du premier ministre, voir : <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/03/27/canada-prend-des-mesures-lutter-encore-davantage-contre-transbordement-et>

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec [Daniel Kiselbach](#) ou [Frank Caruso](#).

#### **Autres personnes-ressources :**

##### **Vancouver**

[Janice Roper](#)

Associée, Deloitte

Tél. : 604-640-3353

[Satinder Bains](#)

Directeur principal, Deloitte

Tél. : 604-640-5074

[Elizabeth Peon Valle](#)

Directrice, Deloitte

Tél. : 604-640-3354

##### **Toronto**

[Doug Myrden](#)

Associé, Leader national, Taxes indirectes, Deloitte

Tél. : 416-601-6197

[Angela Grant](#)

Associée, Deloitte

Tél. : 416-643-8446

##### **Montréal**

[Michel Lagrange](#)

Associé, Deloitte

Tél. : 514-393-7124

**Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.**

La Tour Deloitte  
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500  
Montréal (Québec) H3B 0M7 Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans de nombreux secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500<sup>MD</sup> par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante – y compris les 9 400 professionnels au Canada – veuillez nous suivre sur LinkedIn, Twitter ou Facebook.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

**Droit fiscal Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.**

La Tour Deloitte  
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500  
Montréal (Québec) H3B 0M7 Canada

Ce bulletin présente de l'information générale et ne donne pas de conseils juridiques.

Un cabinet d'avocat affilié à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Droit fiscal Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est un cabinet juridique national indépendant ayant des bureaux partout au Canada. Notre équipe d'avocats fiscalistes possède une vaste expérience de tous les domaines touchant les litiges fiscaux et le règlement de différends, et elle comprend plusieurs des meilleurs avocats plaidants en fiscalité au pays. Nous aidons nos clients à gérer les processus liés aux vérifications, aux cotisations et aux appels, et nous représentons des particuliers et des sociétés devant tous les tribunaux. Nous traitons tous les aspects du droit fiscal canadien, y compris l'impôt sur le revenu au pays et à l'étranger, la douane, la TPS, la TVH et la taxe de vente provinciale.

Si vous ne voulez pas recevoir d'autres messages électroniques de Deloitte sur ce sujet à l'avenir, veuillez envoyer ce courriel à l'adresse [unsubscribe@deloitte.ca](mailto:unsubscribe@deloitte.ca)